

Nombre :  
de Conseillers en exercice : 19  
de Conseillers présents : 16  
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 15 du mois de novembre ,le Conseil municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 09/11/2021..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Christian VÉQUAUD , Yannick BLANCHARD, Corinne EMERIT, Joëlle CASSERON, Dany COCQUET, , Jérémy BARÉ, Franck PIARD, Christian AUVOLAT,

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Françoise LOIZEAU, donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET

Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 386-21 Tarifs Communaux – tarifs restaurant scolaire -2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif de la restauration scolaire reste inchangé depuis 2016, il précise que le coût d'un repas du restaurant scolaire intègre le coût de fabrication du repas, le coût du personnel d'accompagnement, les frais d'entretiens et de gestion, portant ainsi le prix de revient d'un repas à environ 8 €.

Madame Martine Jolly présente un nouveau tarif s'établissant lui aussi en fonction du quotient familial.

Le Conseil est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pours : 19 contres : 0 abstentions : 0) :

- fixe les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 :

Quotient Familial	Tarif 2022-2024	Quotient Familial	Tarif 2022-2024
0-599	0,90 €	1400-1599	2 €
600-1199	1 €	QF > 1600	3 €
1200-1399	1,50 €	Et non communiqués	

- Solliciter l'aide de l'Etat au titre de la tarification sociale des cantines scolaires
- Autorise la Monsieur le Maire pour la signature de la Convention triennale à intervenir entre la commune et l'Etat.
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno Fabre

